



Thierry : 06 68 43 98 84  
Ophélie : 06 83 64 89 28  
Valérie : 06 28 22 42 75  
Pierre : 07 81 45 53 59

**Moto Club  
Cagouille**  
Maison des associations  
80, rue des Muids  
45370 Mareau aux Prés

Mail :  
[mc.cagouilles@laposte.net](mailto:mc.cagouilles@laposte.net)  
Visitez le site internet :  
<http://motoclubcagouille45.e-monsite.com>

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE LE SAMEDI 22 JANVIER 2022

Nombre d'adhérents présents : 34

Nombre d'adhérents absents : 7

Nombre de non adhérents présents : 10

Le quorum est déclaré atteint pour la tenue de l'assemblée et du vote.

### **1) Raisons de l'AG extraordinaire et démission du bureau**

Ainsi qu'il est prévu par le règlement intérieur, « Le bureau est élu pour une durée de trois ans lors de l'assemblée générale ».

Le bureau actuellement en fonction ayant été élu en 2018, son mandat se terminait en 2021.

Compte tenu de la pandémie qui sévissait déjà à cette époque et aux mesures de confinement induites, l'assemblée générale du club n'a pu se tenir, comme chaque année, au mois de janvier 2021.

En raison de ces circonstances particulières, « *une ordonnance ministérielle a permis de repousser, pour les entreprises et les associations de droit privé jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021, la tenue des réunions et des assemblées* ».

Afin d'assurer la pérennité du moto-club, le bureau s'est donc réuni en comité restreint et dans le respect des règles sanitaires et a proposé aux membres du club de maintenir l'organisation actuelle pour une année supplémentaire et de reporter l'élection en janvier 2022.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des votants.

L'assemblée générale extraordinaire qui aboutira à l'élection du nouveau bureau est fixée au 22 janvier 2022.

## **2) Ouverture des candidatures**

Chaque membre actif est invité à se présenter au bureau.

## **3) Rappel aux statuts**

- *Article 5 du règlement intérieur* : Membre actif = toute personne ayant souscrit un bulletin d'adhésion et étant à jour de sa cotisation annuelle. Celui-ci peut voter et se présenter au bureau.
- *Article 8 du règlement intérieur* : les membres du bureau sont élus par les membres actifs.
- Seuls les adhérents de plus d'un an dans l'asso peuvent se présenter.

## **4) Programmes/Changement de la vie du club**

Le bureau sortant qui se représente intégralement fait le bilan de son mandat et présente son programme.

### a) Bilan des quatre années

Le nombre d'adhérents est resté stable durant ces quatre années avec des départs et des arrivées.

Les activités furent limitées par la pandémie mais néanmoins assez riches avec :

- 14 sorties à la journée,
- 2 pique-niques pendant la pandémie,
- 5 séjours d'une semaine (Lac des Bariousses, Pyrénées, Jura, Alsace-Vosges, Bretagne),
- 2 week-ends club (Etang de Goule, Lac de Lery Poses)
- 1 week-end prolongé en Bourgogne et Morvan,
- 1 rassemblement estival chaque année,
- Encadrement de la course cycliste « La ronde du Loiret »,
- Encadrement d'un événement caritatif « Des ailes pour Jules et Louise »
- Activités hivernales (karaoké, bowling, tir à Mareau)
- Fête des Plantes de Mareau aux Prés,
- Assemblées générales, réunions trimestrielles, repas de Noël.

Le site et le compte Facebook du moto-club sont actifs.

Les initiatives comme *les sorties en liberté* et *les balades du MC Cagouilles* fonctionnent respectivement depuis 2019 et 2020.

L'utilisation du gestionnaire d'invitation Dooliz est devenue efficace et généralisée. Néanmoins, le service devant s'arrêter sous peu, l'outil sera remplacé par l'application Zyvon.

Le bilan financier du mandat est sain.

## b) Changement / Modification

Le bureau sortant fait état de trois nouvelles mesures qui seront appliquées s'il est réélu.

- Gratuité de l'adhésion pour les membres du bureau

Il est apparu juste et important d'exprimer de la reconnaissance aux membres du bureau pour leur engagement, leur investissement et le travail fourni. En conséquence, et ainsi qu'il avait été annoncé lors de la dernière réunion trimestrielle, il a été décidé de la gratuité de la cotisation annuelle pour eux. Ceci sera notifié dans le règlement intérieur.

- Gratuité de l'adhésion pour les organisateurs adhérents du séjour

Il est également paru cohérent et normal de remercier les membres du club qui organiseraient un séjour estival.

Ainsi, le bureau a décidé la gratuité de l'adhésion pour tout membre du moto-club Cagouille organisateur d'un séjour (NB : séjour = 5 jours consécutifs minimum). Cette gratuité sera appliquée par remboursement de la cotisation annuelle. Lorsque c'est un couple d'adhérents qui organise, cette disposition ne s'appliquera qu'à un seul des membres.

- Gratuité de l'adhésion pour organisateur de séjour extérieur au club

De même il est apparu logique de remercier les personnes non adhérentes qui organiseraient un séjour estival (comme ce fut le cas en 2021 pour le séjour en Bretagne).

Par conséquent, le bureau a également décidé de la gratuité de l'adhésion pour les non adhérents qui organiseraient un séjour. Concrètement, cet organisateur bénéficierait du tarif adhérent sans payer sa cotisation. Comme dans le cas précédent, si c'est un couple d'adhérents qui organise, cette disposition ne s'appliquera qu'à un seul des membres.

## 5) Démission du bureau

Le bureau sortant présente sa démission

## 6) Vote

Aucune nouvelle candidature ne s'étant déclarée, seule la liste sortante se représente soit Thierry, Valérie, Ophélie et Pierre.

D'un commun accord avec l'ensemble des adhérents présents lors de l'AGE, les votes vont être réalisés à main levée et non pas à bulletin secret (personne ne s'y est opposé).

La liste du bureau sortant obtient la majorité des votes des adhérents présents.

## 7) Validation des élections et définition des postes respectifs

Le bureau sortant est reconduit dans ses fonctions pour 3 ans.

Chaque membre conserve le poste tenu lors du précédent mandat à savoir :

- Thierry DELAVARENNE : président,
- Valérie MAUCOTEL : secrétaire,
- Ophélie KRZYWDZIAK : trésorière,
- Pierre KAPFER : webmaster.

**L'assemblée générale extraordinaire est déclarée close.**